

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements.
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 ▲ PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUYE-DENUNQUES, rue Lepeletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

Lyon, le 19 juin 1848.

DU RACHAT DES CHEMINS DE FER.

(Voir le Censeur du 16 juin.)

2^e ARTICLE.

Après avoir posé en principe, dans un précédent article la nécessité du rachat des chemins de fer par l'Etat, la réduction des frais de transport aux seules dépenses de circulation, soit la suppression de tout dividende consacré actuellement à servir aux actionnaires ou à l'Etat le revenu du capital employé, nous avons conclu en disant que cette réduction serait la prime la plus énergique, la plus puissante pour relever notre industrie paralysée, et lui assurer ensuite un développement incalculable.

Nous allons donner quelques détails pour établir que cette mesure, possible sous tous les rapports d'utilité et de justice, aura également pour résultat de faire cesser de graves abus, pourra même servir de point de départ pour l'organisation de quelques compagnies industrielles, conçues et appliquées sur les vrais principes de l'association.

Nous traiterons, 1^o la question de légalité, si diversement appréciée par les deux parties, et nous dirons que non seulement le rachat est légal de par tous les principes du droit, mais encore plus pour les chemins de fer que dans toute autre circonstance.

En effet, la création des chemins de fer a été la consécration du droit d'utilité publique, sous le dernier gouvernement.

Et les compagnies propriétaires des lignes existantes ou en voie d'exécution, qui ont si largement usé du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, viendraient dire aujourd'hui que l'on porte atteinte à la propriété particulière, parce que l'Etat les indemnise en s'emparant d'une propriété onéreuse au développement de la fortune publique et privée!

Mais les droits de l'Etat ne peuvent se périmers. En effet, dès la première ordonnance de 1826, qui établit l'inaliénabilité du domaine de l'Etat, la législation n'a fait qu'en constater et développer les principes. Aussi, les ordonnances de 1860 et 1879 et tous les tribunaux, depuis la justice de paix jusqu'au conseil d'Etat, en ont-ils fait une large application au profit de tous.

Les adversaires du rachat cherchent à influencer le pouvoir dans cette grande mesure, à l'égarer en soulevant la question des porteurs de titres à l'étranger.

Nous comprenons toute la délicatesse que soulève ce côté de la question; mais, même à ce point de vue, nous sommes convaincus qu'en appliquant la mesure convenablement, nous n'éprouverons aucune résistance; nous disons mieux, aucune plainte sérieuse.

Considérons que chaque fois qu'un individu contracte un engagement en pays étranger, il sait bien qu'il aura à supporter les conséquences de la législation de ce pays; c'est de droit naturel. Il ne peut donc ni réclamer ni se plaindre d'être dépossédé pour cause d'intérêt public, si on l'indemnise aussi largement que l'indigène, et, dans tous les cas, d'une somme au moins égale à la valeur de la propriété qu'on lui enlève.

Le rachat pour cause d'intérêt public étant admis, prétendre qu'on doit s'arrêter à cause des porteurs de titres à l'étranger, est aussi ridicule que si on voulait admettre qu'un Anglais, propriétaire en France d'un pré placé sur le tracé d'un chemin de fer, doit échapper à la loi d'expropriation. Le cas est identique; ce serait une puérilité que de soutenir le contraire. Les Anglais sont trop positifs pour demander autre chose qu'une juste et loyale indemnité. Ceux qui élèveraient le moindre doute à cet égard ne connaissent pas la manière large et éclairée dont nos voisins traitent les questions économiques.

Nous avons également à donner quelques explications sur le rôle qu'a joué l'agiotage dans la question des chemins de fer.

L'agiotage dans l'industrie, surtout pour les chemins de fer, est une cause de perturbation et de démoralisation telle, qu'un gouvernement honnête ne peut pas le tolérer.

On ne nous contestera pas qu'il a été au pouvoir de certaines grandes maisons de Paris de faire baisser ou monter le cours des actions de chemins de fer, voire même d'influer sur le cours de la rente, par la quantité de capitaux que mettaient à leur disposition les versements des actionnaires.

Dans ces moments, la propriété de leurs petits co-associés se trouvait à leur discrétion, ce qui, par tout pays, est contraire à la loi qui doit protéger égale aux associés, et dans cette circonstance, il est évident que l'un est à la discrétion de l'autre.

Dans certaines entreprises, il est également une arme dangereuse dont pourrait abuser un directeur ou un membre d'un conseil d'administration, en employant l'art de grouper les chiffres dans les comptes-rendus des compagnies, influant ainsi sur la fixation des dividendes, afin de faciliter les opérations de la Bourse.

Nous savons bien qu'à cela on nous opposera l'agiotage sur la rente. Le cas n'est pas le même; chaque porteur est fixé sur son revenu; les joueurs seuls restent engagés, et ceux-là nous intéressent peu.

Sans compter que les chemins n'étant plus là pour fournir le principal aliment du jeu, il diminuera, et les capitaux re-

tourneront peu à peu à leur rôle réel, l'industrie active, agricole ou commerciale.

Nous ne verrons plus ces prospectus-monstres et ridicules; nous ne verrons plus ce dévergondage industriel où sont venues se briser, se salir de hautes intelligences entraînées par la soif de l'or.

Nous verrons alors des hommes habitués à la pratique des grandes affaires entourer le gouvernement, l'éclairer sur les besoins réels et les ressources du pays; et, s'il est amené à aliéner l'exploitation de la traction sur les lignes, peu d'entreprises industrielles se prêteront aussi facilement à la libre association du travail, du capital et de l'intelligence, que l'exploitation et le mouvement sur les chemins de fer.

Dans cette industrie, les capitalistes, l'administrateur, l'ingénieur en chef, le machiniste et jusqu'au simple chauffeur, chacun a une initiative assez grande, pour qu'il puisse être rémunéré à tout instant suivant son mérite et suivant le service rendu.

Nous citerons un seul fait :

Sur le chemin de fer d'Alais, M. Schenaudon, ingénieur anglais, réalise de beaux bénéfices tout en faisant gagner de meilleurs appointements à ses employés; il les fait profiter des économies de combustible, qu'ils réalisent sur le parcours et dans le service par un chauffage surveillé et conduit avec intelligence.

Cette mesure, si simple que le mécanisme en saute aux yeux, d'une application qui ne gêne en rien une administration particulière, est cependant, dans une entreprise de ce genre, la base la plus réelle du bénéfice; en effet, il est facile de comprendre que le mécanicien qui est dans ce cas-là directement intéressé à brûler moins, apporte beaucoup plus de soins dans tous les détails de sa machine, qui, mieux entretenue, échappe à ces réparations ruineuses, à ces détériorations graves qui sont la perte des entreprises de ce genre.

Nous croyons inutile d'insister davantage sur ces détails, pour démontrer que les sommes engagées par les banquiers, les rentiers et les capitalistes dans ces sortes d'affaires, seraient vraiment des capitaux engagés dans des conditions industrielles, avec une destination profitable à tous, utile à chacun.

L'agiotage a vécu son temps dans notre industrie; il a aidé à son application en grand dans notre pays, par les promesses d'un lucre usuraire, immoral; mais, si nous voulons enfin la développer utilement, sachons lui mettre un frein, tout en respectant la liberté du commerce et des transactions.

L'Assemblée nationale paraît ne pas bien comprendre les questions importantes; celle de l'Algérie qui avait une haute gravité ne lui a pas inspiré l'intérêt qu'elle méritait, et nos représentants semblaient beaucoup plus préoccupés du danger de donner à l'Afrique un trop grand nombre de députés aux assemblées législatives, que des avantages qu'il y a pour la France à conserver cette conquête et à en cultiver les terres.

Le gouvernement a promis des lois spéciales qui donneraient aux colons les garanties réclamées par eux, qui, sans assimiler l'Algérie à la France, modifieraient le régime sous lequel elle a vécu jusqu'ici; il faut se hâter, si l'on veut réellement faire prospérer une colonie qui nous a coûté si cher, dont on s'est efforcé de nous dégoûter par une trahison de dix-sept ans.

Nous reviendrons sur cette question.

Nouvelles d'Italie.

De la rade de Trieste, 9 juin.

Depuis deux jours nous nous trouvons de nouveau dans la rade. Nous avons parcouru les côtes de l'Italie et de la Dalmatie, et notre présence a soulevé ces provinces. A Pirano, bien qu'il y ait une garnison de trois cents hommes, toute la population, à notre arrivée, nous a salué par le cri de *vive l'Italie!*

Nous sommes rangés sur deux lignes à deux milles en avant du port de Trieste; l'escadre autrichienne ne sort pas, parce qu'elle est inférieure à la nôtre, et que dans le port elle est en sûreté sous la protection des batteries; nous ne pouvons l'attaquer parce que lors même que nous réussirions à lui faire beaucoup de mal, il nous serait impossible de nous en emparer, parce qu'il y a dans Trieste, outre 5,000 gardes civiques, 9,000 soldats qui, du môle, soutiendraient les équipages ennemis et disperseraient facilement nos vaisseaux.

Aujourd'hui, le blocus va être intimé à tous les consuls des puissances étrangères; aucun bâtiment ne pourra entrer dans Trieste, aucun n'en pourra sortir.

SICILE. — Des lettres de Malte, du 3 juin annoncent que le gouvernement sicilien a fait partir le 22 mai pour Marseille le vapeur *Palermo* avec des dépêches pour ses agents de Paris, qu'ils chargeraient de demander à la République la reconnaissance de l'indépendance de la Sicile, et dans le cas où on ne pourrait l'obtenir que l'amiral Baudin empêchât les napolitains de descendre dans l'île et d'établir le blocus.

MILAN, 14 juin, trois heures après midi. — A peine la nouvelle de la capitulation de Vicence est-elle arrivée au camp de Charles Albert, que l'armée italienne, forte de 4,000 hommes, s'est dirigée sur Vérone par Villafranca. Tout fait croire que le roi veut commencer aujourd'hui l'attaque de Vérone.

CORRESPONDANCE ÉCRITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, le 17 juin.

En allant à l'Assemblée, nous avons dû passer au milieu des inévitables lazzaroni du prince Louis Bonaparte qui devisent sur la place

de la Révolution sur la démission quel que peur forcée de l'empereur de leur choix. Ces lazzaroni sont passablement passionnés; ils bravent tout à la fois les ardeurs du soleil de juin et les ondées soudaines de l'orage, pour démontrer que Louis Napoléon n'est pas citoyen suisse et qu'il a des droits incontestables à la succession de son oncle.

On pense bien que le ministre de la guerre et le général de la garde nationale n'ont pas fait stationner des troupes et des bataillons pour surveiller ces rassemblements; ils ont pensé avec raison qu'il suffisait des garde-fous du pont de la Révolution. Cependant, nous devons dire que ces paladins de l'empereur en herbe, qu'ils voulaient faire sortir de la poche de la République, sont passablement intolérants. Un pauvre diable s'est mis à crier: *Vive Henri V!* Ils l'ont saisi et l'ont menacé de lui faire prendre un bain dans la Seine. Quelques représentants qui passaient sont intervenus et ont obtenu qu'il fût conduit au poste voisin.

Nous rentrons dans la salle. La séance est ouverte. Le président n'a reçu aucune lettre de Londres. On passe à un rapport de pétitions, ou plutôt une seule pétition occupe l'Assemblée. C'est la pétition des officiers-généraux qui ont été atteints par le décret de M. Arago, alors ministre provisoire de la guerre. Le général Baraguay-d'Illiers et le général Lebreton prennent la défense de leurs compagnons d'armes et s'étonnent que le gouvernement républicain ait frappé de vieux soldats qui pouvaient encore verser leur sang pour la patrie. Mais leurs efforts sont inutiles, le décret du gouvernement provisoire est, aux yeux du ministre de la guerre, un fait accompli. Il promet, au reste, de présenter prochainement un nouveau projet de décret qui effacerait, s'il y en a, les torts de la mesure primitive.

M. Lamartine est à son banc depuis le commencement de la séance. Il a promis de parler sur la question du Liban, s'il en a l'occasion.

M. Falloux monte à la tribune; il s'attache à prouver qu'il n'y a pas de question plus urgente que la question du Liban. Mais l'Assemblée a mieux aimé entendre un débat sur les boissons et sur l'impôt des 45 centimes.

Paris, le 17 juin 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On travaille déjà avec activité à la réélection de Louis Bonaparte; d'un autre côté les monarchistes des deux régimes déchu préparent les voix pour assurer l'élection des deux prétendants royalistes. Ce seront, assure-t-on, les trois candidats les plus chaudement appuyés par les anarchistes. Quant aux républicains sincères et consciencieux qui forment la majorité du corps électoral, ce que prouvent victorieusement les acclamations continuelles de *Vive la République!* opposées dans les rues de Paris par de nombreux citoyens aux cris rares et honteusement intéressés de *Vive Napoléon!* proférés par des gens égarés ou par de criminels conspirateurs, ils protestent avec indignation contre ces tendances rétrogrades et qui portent avec elles le fléau de la guerre civile, et ils se réuniront pour nommer à la représentation nationale des candidats joignant à un républicanisme incontestable des capacités éprouvées sur tout ce qui touche aux intérêts et au bien-être de la classe des travailleurs.

— Les termes de la démission de Louis-Napoléon ne laissent maintenant aucun doute sur le fait de la présence à Paris ou aux environs du prétendant impérial. On se rappelle en effet que parmi les reproches adressés au signataire des remerciements aux quatre collèges électoraux de Paris, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure, il en était un qui portait sur l'absence du mot *Républicain*, oublié, disait-on, à dessein, afin de ne pas engager l'avenir; or, la démission contient ce mot. D'un autre côté, l'on n'a pas perdu de vue l'attitude plus sérieuse de l'Assemblée nationale dans sa séance de jeudi, faisant pressentir un retour sur son premier vote; or, ce fait dont la connaissance n'avait pu arriver à Londres, n'avait pu par conséquent motiver le retour subit à Paris le lendemain même d'une lettre contenant une démission habilement rédigée. Cette tactique du prétendant est fort adroite; mais elle se tournera contre lui-même, car, en cas de réélection, il pourrait être impliqué dans le procès du complot bonapartiste auquel Louis-Bonaparte aurait pris, assure-t-on, une part fort active.

— Le citoyen Caussidière, ex-préfet de police, a été spécialement chargé par son successeur de s'occuper officieusement de la reconstitution de la garde républicaine. Aussi s'est-on empressé de répandre le bruit que ce représentant du peuple allait rentrer à la préfecture de police et que la commission exécutive demanderait ensuite à l'Assemblée nationale d'ériger cette administration importante en un ministère spécial dans lequel rentrerait, avec la police de Paris, toute la police du royaume. Le ministère de l'intérieur, dépourvu de ces attributions, serait ensuite fusionné avec les ministères de l'agriculture et du commerce et des travaux publics, dont les attributions sont trop souvent envahies par le ministère de l'intérieur; ce qui, au total, procurerait l'économie d'un ministère, au lieu d'en créer un nouveau. Mais tous ces bruits méritent confirmation.

— En l'absence de l'exposé des motifs du projet de décret relatif à la formation de trois cents bataillons de garde nationale mobile, nous avons recueilli le bruit que cette détermination du ministre aurait été motivée par des nouvelles arrivées de Russie et annonçant des armements formidables de la part de cette puissance. Peut-être serait-ce une transition à la suppression du mode actuel du recrutement de l'armée.

— Les agents diplomatiques de la République française n'ont été accueillis jusqu'à ce jour par quelques puissances étrangères qu'avec le titre d'agents officieux peu compatible avec la grandeur et la dignité de la France. On assure que des représentations énergiques vont être adressées à ce sujet partout où la reconnaissance de la République occasionne encore quelque hésitation.

— Le gouvernement de la République a reçu la nouvelle de l'arrivée à Paris d'un envoyé du congrès démocratique de Prague, qui a pour mission de s'entendre avec lui au sujet des intérêts du peuple Slave.

On lit dans la *Patrie*:

« A quatre heures, on faisait courir le bruit, dans la salle des Pas-

